



**Be my nest**  
**Conditions Générales de Services applicables aux Hébergeurs**  
**En date du 24 mai 2016**

Les présentes conditions générales de services (ci-après les « CGS ») déterminent les modalités d'utilisation du service Be my nest proposé par la société 2C2, société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est situé 10, avenue la Fayette - 78600 Maisons Laffitte, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 818 749 681 R.C.S. VERSAILLES (ci-après « Be my nest »).

**Préambule**

Be my nest propose des services de mise en relation dans le domaine de l'hébergement entre des particuliers ayant des logements à louer et des clients désirant bénéficier d'une solution de logement chez l'habitant de courte ou longue durée (ci-après le « Service »).

A cette fin, Be my nest a développé un réseau de particuliers (ci-après les « Hébergeurs ») proposant des offres d'hébergement (ci-après les « Offres »).

Toute utilisation du Service implique l'acceptation sans réserve par les Hébergeurs des présentes CGS. Les Hébergeurs reconnaissent qu'en utilisant le Service, ils confirment avoir lu, pris connaissance et accepté les présentes CGS.

Les présentes CGS sont opposables aux Hébergeurs dès leur acceptation lors de leur adhésion au Service. Elles sont opposables pendant toute la durée d'utilisation du Service par les Hébergeurs, tant que de nouvelles CGS ne viennent pas s'y substituer.

Be my nest se réserve le droit d'apporter aux présentes CGS toutes les modifications qu'elle jugera utiles et nécessaires, notamment en considération d'éventuelles évolutions légales, jurisprudentielles ou techniques. Toute modification des CGS est communiquée par courrier électronique un mois avant son entrée en vigueur. En cas de refus d'appliquer les nouvelles CGS, l'Hébergeur dispose de la possibilité de rompre les relations dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la modification des CGS.

Les Hébergeurs peuvent prendre connaissance de la version en vigueur des CGS directement auprès de Be my nest.

**Article 1 - Définitions**

Pour l'application des présentes, chaque terme commençant par une majuscule a la signification qui lui est donnée ci-après, qu'il soit utilisé au singulier ou au pluriel.

**Demande :** désigne toute proposition de prise en location d'un Hébergement communiquée par un Occupant au moyen du Service afin de permettre aux Hébergeurs de lui faire une Offre correspondante.

**Frais d'hébergement :** désigne l'indemnité due par l'Occupant à l'Hébergeur pour chaque Hébergement réservé au moyen du Service.

**Hébergeur :** désigne toute personne qui propose un Hébergement à louer en déposant une Offre au moyen du Service.

**Hébergement :** désigne le logement mis à disposition par l'Hébergeur, faisant l'objet de l'Offre.

**Membre :** désigne indifféremment les Hébergeurs et les Occupants utilisant le Service mis à disposition et géré par Be my nest.



- Occupant :** désigne toute personne, client ou autre, utilisant le Service à l'effet de rechercher et/ou de réserver un Hébergement proposé par un Hébergeur.
- Offre :** désigne toute proposition d'Hébergement mise à disposition par un Hébergeur au moyen du Service.
- Réservation :** désigne l'acceptation par un Occupant d'une Offre d'hébergement proposée par un Hébergeur.
- Service :** désigne le service de mise en relation entre les Hébergeurs et les Occupants proposé par Be my nest.

Les autres termes utilisés ci-après avec une majuscule ont la définition qui leur est donnée par les CGS.

## **Article 2 - Utilisation du Service**

Be my nest fournit un Service permettant :

- i. aux Hébergeurs de centraliser leurs Offres portant sur la mise à disposition de leurs Hébergements afin de permettre leur Réservation par des Occupants ;
- ii. aux Occupants de centraliser leurs Demandes d'hébergement afin de permettre aux Hébergeurs de leur faire une Offre correspondante.

### **2.1. Offres proposées par les Hébergeurs**

Les Hébergeurs peuvent proposer, au moyen du Service, une Offre portant sur la mise à disposition d'un Hébergement. Cette Offre peut être communiquée à Be my nest par courrier électronique (charlotte@bemynest.com) ou par courrier postal.

Pour être valablement émise, une Offre doit comporter l'ensemble des informations relatives à l'Hébergement, et notamment :

- la zone géographique du lieu de l'Hébergement ;
- le type de l'immeuble ;
- une description détaillée des caractéristiques de l'Hébergement (nombre de pièces, nombre de m<sup>2</sup>, nombre d'habitants, description de la pièce mise à disposition et des services proposés, etc.) ;
- un minimum de 5 photographies récentes en couleur de l'Hébergement ;
- les éventuelles conditions particulières demandées par l'Hébergeur ;
- les services accessoires ou complémentaires disponibles, tels que la possibilité de partager un repas avec l'Hébergeur ou l'accès à des services communs ;
- le montant des Frais d'hébergement demandés par l'Hébergeur.

L'Offre est diffusée auprès des Occupants par l'intermédiaire du Service.

Il est précisé que l'Offre présentée aux Occupants ne comporte pas d'adresse précise de la localisation de l'Hébergement, ni le nom complet de l'Hébergeur.

Dans l'hypothèse où Be my nest estime :

- i. qu'une Offre ou tout autre contenu associé à un Hébergeur est constitutif d'une infraction à la Loi, à la réglementation applicable ou aux droits de toute personne physique ou morale, ou
- ii. qu'un Hébergeur a fait un usage du Service proposé par Be my nest contraire à sa finalité, ou
- iii. que l'Hébergeur commet des infractions aux présentes CGS ou à toute autre obligation envers Be my nest ou les Occupants, Membres ou Visiteurs,

alors Be my nest est expressément habilitée à ne pas publier, diffuser ou afficher l'Offre correspondante, et pourra suspendre temporairement ou définitivement le Compte de l'Hébergeur concerné.



Be my nest n'est aucunement tenue de vérifier l'identité des Hébergeurs ni de leur titre de propriété et ne saurait être responsable en cas de mauvaises informations contenues dans l'Offre.

## 2.2. Visites

L'Hébergeur peut proposer une visite de l'Hébergement, par l'intermédiaire de Be my nest, aux Occupants intéressés par l'Offre.

La visite a lieu en présence de l'Hébergeur et de l'Occupant, sans intervention de la part de Be my nest, qui décline toute responsabilité en cas de difficulté survenant lors de cette visite entre l'Hébergeur et l'Occupant.

## 2.3. Acceptation de la Réservation par l'Hébergeur

Be my nest informera l'Hébergeur, à l'adresse email et au numéro qu'il a communiqué au moment de la signature des présentes CGS, de toute demande de Réservation d'un Occupant afin de confirmer la disponibilité de l'Hébergement. La confirmation de la disponibilité de l'Hébergement par l'Hébergeur s'effectue par courrier postal, courrier électronique.

En confirmant la disponibilité de l'Hébergement, l'Hébergeur s'engage à mettre à disposition de l'Occupant l'Hébergement aux dates, conditions, modalités et montant des Frais d'hébergement mentionnés sur la proposition de réservation, de manière ferme et définitive, si l'Occupant décide de réserver dans un délai maximum de 7 jours à compter de la confirmation de disponibilité.

## 2.4. Réalisation de la Réservation

La Réservation d'une Offre s'effectue par l'Occupant au moyen d'une proposition de Réservation communiquée par Be my nest et reprenant les informations fournies par l'Hébergeur, étant précisé que l'acceptation de cette proposition de réservation vaut engagement ferme et définitif de l'Occupant de conclure un contrat avec l'Hébergeur.

Be my nest communiquera la confirmation de Réservation à l'Hébergeur par courrier électronique à l'adresse email et au numéro qu'il a communiqué au moment de la signature des présentes CGS, étant précisé que cette confirmation de Réservation ne saurait constituer ou se substituer à un contrat de location.

## 2.5. Contrat de location

A compter de l'acceptation de la Réservation, l'Hébergeur s'engage à prendre contact avec l'Occupant afin de conclure un contrat de location conforme aux dispositions des présentes CGS, et ce au plus tard à la date d'entrée effective de l'Occupant au sein de l'Hébergement.

La rédaction du contrat de location et de l'organisation des relations contractuelles est laissée à la libre appréciation de l'Occupant et de l'Hébergeur, sous réserve de sa conformité aux présentes CGS ainsi qu'aux éléments mentionnés sur la proposition de réservation.

A cet effet, l'Hébergeur s'engage notamment à ce que le contrat de location conclu avec l'Occupant mentionne l'ensemble des conditions financières spécifiques figurant à l'article 3 des présentes CGS.

En tout état de cause, l'Hébergeur s'engage à respecter les obligations légales applicables à la mise à disposition de l'Hébergement, et garantit notamment que l'Hébergement (i) sera d'une surface de 9 m<sup>2</sup> au minimum, (ii) sera doté d'une fenêtre permettant la ventilation, et (iii) permettra à l'Occupant d'avoir accès à l'eau potable, à une cuisine et à des sanitaires.

Il est rappelé aux Hébergeurs qu'il leur appartient d'annexer au contrat de location un diagnostic de performance énergétique (DPE) et un constat de risque d'exposition au plomb établi depuis moins de six (6) ans à la date de conclusion du contrat de location.



En outre, dans l'hypothèse où l'Hébergement serait loué en meublé par l'Hébergeur, il est rappelé qu'en vertu de la loi Alur du 24 février 2014, l'Hébergement doit comporter ou permettre d'accéder à un mobilier suffisant composé au minimum des éléments suivants :

- literie comprenant couette ou couverture ;
- dispositif d'occultation des fenêtres dans les pièces destinées à être utilisées comme chambre à coucher ;
- plaques de cuisson ;
- four ou four à micro-ondes ;
- réfrigérateur et congélateur ou, au minimum, un réfrigérateur doté d'un compartiment permettant de disposer d'une température inférieure ou égale à -6° C ;
- vaisselle nécessaire à la prise des repas ;
- ustensiles de cuisine ;
- table et sièges ;
- étagères de rangement ;
- luminaires ;
- matériel d'entretien ménager adapté aux caractéristiques du logement.

Il est rappelé que Be my nest n'est aucunement partie au contrat de location conclu entre l'Hébergeur et l'Occupant, Be my nest intervenant exclusivement pour mettre en relation les Hébergeurs et les Occupants.

Par conséquent, la responsabilité de Be my nest ne pourra en aucun cas être engagée concernant la négociation, la rédaction, l'exécution et/ou la résiliation du contrat de location, ainsi que pour tout litige afférent à l'exécution ou à l'absence d'exécution du contrat de location, en ce compris tout litige relatif au paiement des Frais d'hébergement, à la dégradation, la perte ou la destruction des biens mobiliers garnissant l'Hébergement, au défaut de restitution ou à la dégradation de l'Hébergement.

Il est rappelé qu'il appartient à l'Hébergeur de souscrire une police d'assurance couvrant la mise à disposition de l'Hébergement ainsi que la perte ou le vol des biens mobiliers le garnissant. L'Hébergeur s'engage à justifier auprès de Be my nest de la souscription de cette police d'assurance ainsi que du paiement des primes y afférentes à première demande.

Il appartient également aux Hébergeurs de délivrer aux Occupants des quittances relatives au paiement des Frais d'hébergement. L'établissement de ses quittances peut être délégué à Be my nest, qui établira les quittances au nom et pour le compte de l'Hébergeur et sur la seule base des informations communiquées par ce dernier.

### **Article 3 - Conditions financières**

#### **3.1. Frais d'hébergement**

Les Frais d'hébergement dus par l'Occupant pour chaque solution d'Hébergement sont mentionnés sur chaque Offre communiquée par Be my nest, et doivent être retranscrits sur le contrat de location.

Ces Frais d'hébergement tiennent compte de l'indemnité d'occupation due à l'Hébergeur pour la mise à disposition de l'Hébergement au profit de l'Occupant, majorée, le cas échéant, d'une quote-part de participation aux frais et charges, ainsi que de toutes taxes dues, notamment de la taxe de séjour applicable, le cas échéant.

#### **3.2. Détermination des Frais d'hébergement**

Les Hébergeurs fixent librement le montant des Frais d'hébergement qu'ils souhaitent demander en contrepartie de l'Hébergement de l'Occupant, sous réserve des dispositions légales éventuellement applicables.

Par conséquent, Be my nest n'intervient à aucun stade de la détermination ou de la négociation du montant des Frais d'hébergement.

L'Hébergeur peut décider, dans le cadre du Service, de répondre à une Demande d'Hébergement transmise par un Occupant, en lui adressant une Offre spécifique. Cette Offre spécifique, qui tient compte des modalités, termes et



conditions de la Demande, est destinée uniquement à l'Occupant concerné et ne peut être acceptée que par ce dernier.

### 3.3. Collecte des Frais d'hébergement auprès des Occupants

Les Hébergeurs mandatent spécifiquement Be my nest, qui accepte, avec faculté de subdélégation, à l'effet de collecter, en leur nom et pour leur compte, le montant des Frais d'hébergement correspondant à la mise à disposition des Hébergements aux Occupants.

Dans ce cas, seule Be my nest, en sa qualité de mandataire des Hébergeurs, est habilitée à collecter les Frais d'hébergement auprès des Occupants, les Hébergeurs s'interdisant strictement de recevoir tout paiement direct de la part des Occupants.

Les montants des Frais d'hébergement collectés par Be my nest sont reversés aux Hébergeurs selon les conditions mentionnées à l'article 3.4 ci-après.

Les Hébergeurs acceptent expressément que Be my nest, en contrepartie de l'utilisation du Service, prélève des commissions (ci-après les « Commissions ») sur les Frais d'hébergement ainsi que sur toutes sommes à quelque titre que ce soit versées par les Occupants aux Hébergeurs. Le montant de ces commissions est fixé par la grille tarifaire en vigueur, qui est acceptée par les Hébergeurs en même temps que les CGS et figure en annexe.

A chaque reversement des Frais d'Hébergement, Be my nest transmet à l'Hébergeur par courrier électronique, un relevé et une facture détaillant :

- le montant des Frais d'hébergement collectés auprès de l'Occupant pour la mise à disposition de l'Hébergement ;
- le montant des commissions dues à Be my nest, majorées de la T.V.A au taux applicable en vigueur ;
- et le solde des Frais d'hébergement revenant à l'Hébergeur, après déduction des commissions susvisées.

Il est précisé que Be my nest n'intervient qu'en qualité de mandataire pour la collecte et le reversement des Frais d'hébergement. Par conséquent, les Hébergeurs reconnaissent que Be my nest n'intervient aucunement dans la phase de paiement, ne saurait se porter fort du paiement des Frais d'hébergement ou être considérée comme du croire des Occupants, et ne saurait être responsable du paiement effectif des Frais d'hébergement par l'Occupant.

Aucun paiement n'est dû par Be my nest lorsque l'Occupant n'a pas payé les Frais d'hébergement.

En cas de défaut de paiement à bonne date des Frais d'hébergement par l'Occupant, Be my nest s'engage à en informer l'Hébergeur afin que ce dernier puisse prendre toute disposition nécessaire à l'égard de l'Occupant et notamment poursuivre directement l'Occupant pour obtenir, par toutes voies de droit, le règlement des Frais d'hébergement convenus.

### 3.4. Modalités de paiement

La mise à disposition de l'Hébergement peut être conclue pour des courtes ou des longues durées. Un Hébergement de courte durée correspond à un séjour d'une durée inférieure ou égale à quatre (4) semaines, tandis qu'un Hébergement de longue durée correspond à un séjour d'une durée supérieure à quatre (4) semaines.

Lorsque Be my nest intervient en qualité de mandataire chargé de la collecte des Frais d'hébergement, ces derniers seront reversés à l'Hébergeur, sous déduction de la commission due à Be my nest, à l'expiration de chaque période d'une (1) semaine de mise à disposition de l'Hébergement.

Les paiements sont versés à l'Hébergeur en euros, par virement sur le compte bancaire de ce dernier, sous réserve de la communication de son relevé d'identité bancaire à Be my nest. Il appartient à l'Hébergeur d'informer Be my nest sans délai de toute modification de ses coordonnées bancaires.



### 3.5. Défaut de paiement de l'Hébergeur

En cas de défaut de paiement par l'Hébergeur de toute somme due en application des présentes, le présent contrat sera résilié de plein droit, un 1 mois après une mise en demeure restée infructueuse, si bon semble à Be my nest, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts, étant précisé que Be my nest pourra retirer ses Offres du Service.

L'inexécution par l'Hébergeur de ses obligations de paiement, ou tout retard, entraîne l'exigibilité de plein droit, sans mise en demeure, d'une indemnité à titre de clause pénale au sens de l'article 1229 du Code civil fixée à trois fois le taux de l'intérêt légal sur la totalité des sommes dues, outre une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Cette indemnité ne couvre pas les frais judiciaires éventuels qui restent à la charge de l'Hébergeur.

## **Article 4 - Annulation d'une Réservation**

### 4.1. Annulation de la part de l'Occupant

En cas d'annulation d'une Réservation du fait de l'Occupant, pour quelque raison que ce soit, Be my nest pourra proposer à l'Hébergeur un autre Occupant pour la même durée ou pour une durée supérieure.

Dans l'hypothèse où Be my nest ne serait pas en mesure de proposer à l'Hébergeur un autre Occupant, l'Hébergeur pourra percevoir de la part de l'Occupant défaillant, par l'intermédiaire de Be my nest et sous déduction des commissions dues à cette dernière, une indemnité de résiliation déterminée de la manière suivante :

- en cas de résiliation intervenant moins de quinze 15 jours avant la date d'arrivée, l'indemnité de résiliation sera égale :
  - o à 100% des Frais d'hébergement en cas de séjour inférieur à une (1) semaine ou
  - o aux Frais d'hébergement convenus pour la première semaine de l'Hébergement en cas de séjour supérieur ou égal à une (1) semaine ;
- en cas de résiliation intervenant plus de quinze 15 jours avant la date d'arrivée, aucune indemnité de résiliation ne sera due.

### 4.2. Annulation de la part de l'Hébergeur

En cas d'annulation d'une Réservation du fait de l'Hébergeur, pour quelque raison que ce soit, l'Hébergeur sera redevable d'une indemnité de résiliation, qu'il s'oblige à verser à Be my nest, déterminée de la manière suivante :

- pour les séjours d'une durée inférieure ou égale à quatre (4) semaines :
  - o en cas de résiliation intervenant moins de quinze (15) jours avant la date d'arrivée, l'indemnité de résiliation sera égale à 100% des Frais d'hébergement convenu ;
  - o en cas de résiliation intervenant plus de quinze (15) jours avant la date d'arrivée, aucune indemnité de résiliation ne sera due.
- pour les séjours d'une durée supérieure à quatre (4) semaines :
  - o en cas de résiliation intervenant moins de quinze (15) jours avant la date d'arrivée, l'indemnité de résiliation sera égale à 100% des Frais d'Hébergement convenu pour les quatre (4) premières semaines de l'Hébergement;
  - o en cas de résiliation intervenant plus de quinze (15) jours avant la date d'arrivée, l'indemnité de résiliation sera égale à 50% des Frais d'hébergement convenu pour les quatre (4) premières semaines de l'Hébergement;
  - o en cas de résiliation intervenant plus de trente (30) jours avant la date d'arrivée, aucune indemnité de résiliation ne sera due.



### **Article 5 – Durée**

Les relations contractuelles entre Be my nest et l'Hébergeur sont conclues pour une durée indéterminée.

Chacune des parties pourra y mettre fin, à tout moment, pour quelque motif que ce soit, moyennant le respect d'un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La résiliation de la relation contractuelle n'affectera pas les contrats de location conclus entre les Occupants et les Hébergeurs, qui se poursuivront conformément à leurs termes et conditions, jusqu'à leur échéance initialement convenue.

### **Article 6 - Informations relatives aux déclarations fiscales et sociales**

Be my nest informe les Hébergeurs que les revenus qu'ils perçoivent doivent faire l'objet de déclarations fiscales en considération des critères applicables.

A titre d'information, pour la mise à disposition d'un logement loué vide, l'Hébergeur est imposable au titre des revenus fonciers selon les modalités suivantes :

- le régime simplifié micro-foncier pour un revenu brut annuel inférieur ou égale à 15.000 euros; ou
- le régime réel foncier pour un revenu annuel brut dépassant les 15.000 euros.

A titre d'information, pour la mise à disposition d'un logement loué meublé, l'Hébergeur est imposable au titre des Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) selon les modalités suivantes :

- le régime micro-BIC meublés pour les recettes inférieures ou égales à 32.600 euros H.T; ou
- le régime réel simplifié ou normal BIC meublés pour les recettes supérieures à 32.600 euros H.T.

Les Hébergeurs qui louent ou sous-louent en meublés une partie de leur habitation principale peuvent bénéficier d'une exonération sous réserve que (i) les pièces louées par l'Hébergeur constituent pour l'Occupant sa résidence principale et (ii) le prix prévu par le contrat de location ne dépasse pas le plafond annuel en vigueur (184 € par m<sup>2</sup> et par an en Île de France en 2016 et 135 € par m<sup>2</sup> et par an dans les autres régions).

L'Hébergeur qui exerce une activité habituelle de location doit, selon sa situation, procéder à une déclaration auprès du registre du commerce et des sociétés (RCS), en adoptant l'un des régimes suivants :

- entreprise individuelle commerciale ;
- auto-entrepreneur ; ou
- société commerciale (EURL, SA, SAS...).

L'Hébergeur, en cas de location habituelle en meublé considérée comme une activité commerciale, est également tenu de choisir, selon sa situation, de relever :

- du régime de loueur en meublé non professionnel (LMNP) ;
- du régime de loueur en meublé professionnel (LMP).
- 

Pour plus d'information, l'Hébergeur peut consulter les sites internet de l'administration aux adresses suivantes [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et le site [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

Be my nest s'engage à adresser en janvier de chaque année aux Hébergeurs un document récapitulatif concernant le montant brut qu'ils ont perçu par l'intermédiaire du Service au cours de l'année précédente.

Be my nest délivre ces informations uniquement à titre informatif et il appartient à l'Hébergeur de procéder à l'ensemble des formalités déclaratives obligatoires.

L'Hébergeur s'engage à payer l'ensemble des prélèvements sociaux (CSG, CRDS...), taxes, impôts et charges dus concernant les sommes perçues dans le cadre de son utilisation du Service.



En aucun cas Be my nest ne saurait être considérée comme responsable d'un manquement des Hébergeurs à leurs propres obligations déclaratives.

#### **Article 7 - Garanties**

Be my nest garantit la bonne exécution du Service qu'elle propose.

L'Hébergeur reconnaît et accepte d'être le seul responsable des Offres qu'il met à disposition au moyen du Service et de leur contenu.

L'Hébergeur accepte de présenter des informations exactes et complètes sur son identité, et sur l'Hébergement.

L'Hébergeur reconnaît être le seul responsable des conditions d'hébergement pour lequel il utilise le Service et s'engage à respecter la législation applicable en la matière.

L'Hébergeur garantit notamment qu'il est propriétaire de l'Hébergement et que celui-ci est conforme à la législation en vigueur tel que son état ne nuise pas à l'état de santé ou à la sécurité de l'Occupant.

L'Hébergeur garantit notamment qu'il dispose d'une police d'assurance habitation couvrant l'Hébergement et les biens le garnissant auprès d'une compagnie d'assurance solvable.

L'Hébergeur indemniserà Be my nest, à première demande, de toute condamnation, frais et accessoires, indemnité transactionnelle et honoraires, résultant de toute action portant sur la mise à disposition de l'Hébergement, engagée à son encontre par des Occupants ou tout tiers, dès lors que ladite action a entraîné une condamnation exécutoire (définitive ou non) de Be my nest ou la conclusion d'un accord transactionnel, ou a nécessité le paiement d'honoraires de quelque nature qu'ils soient.

L'Hébergeur garantit qu'il est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Lorsque l'Hébergeur est une personne physique, il garantit qu'il dispose d'autres sources de revenu que les Frais d'hébergement mentionnés aux présentes conditions générales.

#### **Article 8 - Responsabilité**

Il est rappelé aux Hébergeurs que Be my nest n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire entre les Hébergeurs et les Occupants. Ses interventions et sa responsabilité se limite à :

- la mise en relation des Offres d'hébergement des Hébergeurs et des Demandes d'hébergement des Occupants ;
- la collecte et le reversement aux Hébergeurs des Frais d'hébergement leur revenant, le cas échéant ; et
- à faciliter l'accès des Membres au Service, aux Offres des Hébergeurs.

Par conséquent, en aucun cas Be my nest ne réalise des prestations de ventes, de reventes, de location ou de gestion de biens immobiliers, pas plus que des prestations d'hébergements, d'hôtellerie ou de restauration. Be my nest ne possède pas la qualité de courtier en immobilier, d'agent immobilier ou d'assureur.

Be my nest ne saurait en aucun cas être tenue responsable des relations entre l'Hébergeur et l'Occupant. Notamment, en aucun cas la responsabilité de Be my nest ne peut être engagée en raison de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations de la part de l'Occupant ou en raison de l'annulation de la Réservation par l'Occupant.

Be my nest ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage ou sinistre subi par l'Hébergeur résultant directement ou indirectement de l'inexécution, de la mauvaise exécution ou de l'omission de la part de l'Occupant. En cas de sinistre ou de litige, il appartient à l'Hébergeur de contacter directement l'Occupant et d'engager sa responsabilité civile ou l'assurance multirisque habitation souscrite par l'Occupant, le cas échéant.

Be my nest ne saurait en aucun cas être tenue responsable de l'absence de Demandes ni du volume de Demandes relatives à l'Hébergement proposé par l'Hébergeur.





La responsabilité de Be my nest ne saurait être engagée si l'exécution de ses obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure à sa volonté, tels que notamment : catastrophe naturelle, guerre, tremblement de terre, incendie, explosions, émeutes, intervention des autorités gouvernementales, intempéries, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunications.

En toute hypothèse, la responsabilité de Be my nest ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard de l'Hébergeur à concurrence d'un montant supérieur à l'ensemble des commissions perçues au cours de l'année au titre de laquelle l'événement générateur de responsabilité est intervenu.

#### **Article 9 - Données Personnelles**

Dans le cadre de son activité, Be my nest collecte des données nominatives concernant les Hébergeurs.

Le traitement de ces données est nécessaire à la fourniture du Service faisant l'objet des présentes CGS. Le traitement des données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration CNIL sous le numéro 1960493 v 0, conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes.

Les données sont conservées pendant la durée des relations contractuelles entre l'Hébergeur et Be my nest ainsi que pendant un délai de six (6) mois suivant la fin de leurs relations. Elles sont ensuite archivées et restituables exclusivement dans le cadre d'un contentieux et pendant la durée de la prescription légale.

Chaque Hébergeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant, conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes.

Le droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression prévu au paragraphe précédent, s'exerce auprès du service client à l'adresse de courrier électronique suivante : [welcome@bemynest.com](mailto:welcome@bemynest.com).

#### **Article 10 - Propriété intellectuelle**

Par l'utilisation du Service proposé par Be my nest, les Hébergeurs ont accès à des données protégées par les règles régissant les droits de propriété intellectuelle. Be my nest est titulaire de ses droits de propriété intellectuelle, notamment de ses marques, dessins et modèles et droits d'auteurs, et les présentes CGS ne constituent pas un transfert de ces droits, ni une autorisation implicite d'utilisation de ces mêmes droits.

#### **Article 11 - Divers**

En cas de nullité de l'une des stipulations des présentes CGS, celle-ci sera remplacée par une stipulation dont le contenu sera le plus similaire possible à la disposition annulée, sous réserve que la nouvelle disposition soit équilibrée et ne porte pas atteinte aux droits des Membres.

Les intitulés des articles des présentes CGS ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Aucun fait de tolérance par Be my nest, même répété, ne saurait constituer une renonciation de celle-ci à l'une quelconque des dispositions des présentes CGS.

Les CGS peuvent être modifiées à tout moment par Be my nest. Toute modification est communiquée à l'Hébergeur par courrier électronique un mois avant son entrée en vigueur. Si l'Hébergeur continue de bénéficier du Service de Be my nest, il sera présumé avoir accepté la modification des présentes CGS. En cas de refus de l'Hébergeur d'appliquer les nouvelles CGS, il dispose de la possibilité de rompre ses relations dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de notification de la modification des présentes CGS.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Be my nest, prévaloir sur les présentes CGS.



Les présentes CGS sont soumises au droit français.

Toute difficulté se rapportant à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, sauf en cas de litige avec un consommateur.